
RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION

Origine : Demande écrite de renseignements
en date du 11 novembre 1999

Demandeur : GRAME - UDD

Question 9

Question : Quelles mesures SCGM prend-elle pour réduire les gaz à effet de serre dont elle est directement responsable (ex : lors des purges du système, etc.) ?

Réponse**Mesures de réduction des émissions de GES**

Les principales activités mises en œuvre par la Société afin de réduire ou éliminer les émissions de GES sont énumérées ci-dessous. Les détails des mesures sont présentés aux pages suivantes.

Mesures	Effets en termes de réduction
Réduction des émissions fugitives du réseau de distribution	
<ul style="list-style-type: none"> Remplacement des conduites en fonte 	Réduction des émissions fugitives
<ul style="list-style-type: none"> Protection cathodique des conduites 	Prévention des fuites. La totalité des conduites d'acier sont sous protection
<ul style="list-style-type: none"> Injection de mercaptan 	Réduction de la durée des fuites
Réduction des émissions reliées aux bris de conduite	
<ul style="list-style-type: none"> Programme info-excavation Réduction du temps d'intervention Sensibilisation et concertation Modification de la réglementation pour rendre obligatoire un appel 	Réduction des bris de conduites Réduction des émissions lors de bris Réduction des bris de conduites Réduction des bris de conduites
Autres actions :	
<ul style="list-style-type: none"> Améliorations au sein de la gestion des immeubles de SCGM 	Réduction de consommation énergétique
<ul style="list-style-type: none"> Procédure de purge 	Réduction des émissions de gaz naturel lors des opérations d'entretien
<ul style="list-style-type: none"> Poteaux de protection 	Réduction des risques de fuites par bris

Mesures de réduction des émissions de GES

1. La réduction des émissions fugitives du réseau de distribution

Gaz Métropolitain prend les mesures nécessaires pour s'assurer que son réseau est à la fois sécuritaire et exploité d'une manière respectueuse de l'environnement. Ces deux objectifs vont souvent dans le même sens dans le domaine de la distribution gazière puisque la sécurité du réseau est intimement liée à la réduction des fuites, et donc à l'amélioration de l'environnement. Un programme continu d'amélioration et de maintien du réseau devrait permettre de réduire de manière significative nos émissions de GES.

- Remplacement des conduites en fonte

Jusqu'à maintenant, le remplacement a été mené à un taux moyen d'environ 30 km/année et a permis de réduire la longueur du réseau de fonte de 257 km depuis 1990 et les émissions de 15,3 ktCO₂e. Cela représente une diminution de plus de 9,7 % du niveau des émissions de l'année de référence. Il s'agit de l'initiative de réduction la plus importante entreprise par Gaz Métropolitain en termes de réduction.

- Protection cathodique des conduites

Un programme de protection cathodique des conduites d'acier permet de prévenir et d'éliminer, à toutes fins utiles, les fuites causées par la corrosion des composantes du réseau. La totalité des conduites d'acier de Gaz Métropolitain est soumise à cette protection. Au surplus, dans le cadre de l'entretien continu du réseau, les employés de Gaz Métropolitain procèdent à des vérifications fréquentes de l'état du réseau.

- Injection de mercaptan

Dans un poste de livraison, le gaz naturel livré ne contient aucune odeur caractéristique. Prônant la sécurité de nos clients et de la population en général, une des opérations aux postes de livraison est d'assurer l'injection d'un odorant, le mercaptan.

Le mercaptan est un gaz sulfuré dont l'injection dans les conduites permet de diminuer les émissions de méthane dans l'atmosphère en réduisant la durée d'une fuite. En effet, ce produit rend les fuites plus facilement perceptibles, ce qui diminue le délai de détection et d'intervention.

2. Réduction des émissions reliées aux bris de conduite

Une source importante des fuites de gaz naturel n'origine pas du distributeur gazier mais plutôt de bris de conduites occasionnés par des tiers. Les bris de conduites constituent donc une source d'émissions de GES sur laquelle la SCGM tient à agir avec le maximum d'efficacité.

- Programme Info-excavation

Après plusieurs années de travail et de concertation avec les principaux gestionnaires de réseaux souterrains, un système d'information centralisé a été développé et mis en opération en 1993. Ce système, connu sous le vocable Info-Excavation, permet de localiser les réseaux d'aqueduc, de câblodistribution, de gaz naturel, d'électricité, de téléphone ou de transport par

pipeline. Il vise à fournir un service d'information numérique permettant la localisation des conduites de Gaz Métropolitain. Ce service est accessible en tout temps.

- Réduction du temps d'intervention

En plus de réduire au minimum le nombre d'accrochages, Gaz Métropolitain prend des initiatives afin de réduire au minimum le temps d'intervention lors de bris. De cette manière, le volume de gaz qui s'échappe à l'atmosphère est limité.

- Sensibilisation et concertation

Dans les derniers mois, Gaz Métropolitain a mis beaucoup d'efforts afin de sensibiliser le grand public et les différents intervenants susceptibles de causer des bris afin de bien faire comprendre les enjeux de sécurité reliés aux travaux près de notre réseau. Cette sensibilisation s'est faite à l'aide de campagnes médiatiques dans les imprimés ainsi qu'à la radio. Gaz Métropolitain a également sensibilisé les participants de plusieurs événements publics importants, à l'aide de kiosques sur la sécurité, afin de faire entendre son message de prévention.

Gaz Métropolitain a également organisé un colloque ayant pour thème « Priorité sécurité » à l'occasion duquel plusieurs dirigeants se sont concertés sur les moyens existants et nouveaux pour réduire les accrochages du réseau de distribution et leurs impacts. Ce colloque a réuni des représentants des gouvernements provincial et municipaux, des syndicats et du secteur de la construction. Suite à la tenue de cet événement, plusieurs groupes de travail continueront à faire cheminer le dossier.

- Projet de réglementation des activités de construction

Le nombre de bris de conduite reste élevé malgré les efforts de l'entreprise pour faciliter la localisation des conduites. Il faudra maintenant passer d'un système facilitant l'accès à l'information aux entrepreneurs à un système plus contraignant. En effet, le système n'est pas encore optimal dans la mesure où un entrepreneur n'est pas légalement contraint d'avoir recours à la localisation des conduites souterraines avant toute excavation et n'est pas soumis à des pénalités en cas de non recours au service de localisation. De telles obligations et pénalités existent dans la très grande majorité des états américains. Des démarches pour remédier à cette situation sont entreprises auprès des autorités québécoises.

3. Autres actions concrètes

- Améliorations de la gestion des immeubles de SCGM

Conformément à sa politique environnementale, SCGM s'est dotée d'un programme de gestion de l'efficacité énergétique de ses immeubles. Ce programme comprend une série de mesures et de sous-programmes visant à réduire la consommation d'énergie, ce qui a aussi pour effet de réduire, dans certains cas, les émissions atmosphériques.

- Procédure de purge

Lors de l'entretien du réseau, il est parfois nécessaire de vider les conduites de leur gaz avant de faire une intervention. Dans le langage technique, nous appelons cette procédure une purge à l'atmosphère. Depuis 1997, SCGM prévoit, dans sa procédure de purge, l'utilisation d'un injecteur atmosphérique modifié à haute pression pour brûler le gaz naturel lorsque requis pour

dépressuriser une de ses conduites de distribution. Cette procédure est utilisée pour des conduites contenant plus de 100 m³ de gaz naturel, afin de réduire les émissions de méthane dans l'atmosphère.

Rappelons simplement que le méthane dans l'atmosphère est 21 fois plus dommageable en termes de réchauffement que le CO₂. La combustion du méthane transforme celui-ci en CO₂. D'où l'avantage de brûler le gaz naturel composé à plus de 95 % de méthane, plutôt que de le laisser s'échapper librement.

- Poteaux de protection

Nous installons des poteaux devant les équipements pouvant être à risque au niveau des accrochages. Cette mesure préventive réduit le nombre de fuites et par conséquent, limite la quantité de GES émise dans l'atmosphère.